



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 28 juillet 2023

### **SEISME DU 16 JUIN 2023 : PUBLICATION D'UN ARRÊTÉ PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE POUR 7 AUTRES COMMUNES DE LA CHARENTE-MARITIME**

À la suite du séisme qui a touché notre département le 16 juin dernier, le ministre de l'Intérieur a annoncé le déclenchement d'une procédure accélérée de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

En plus des 10 communes déjà reconnues, 7 communes supplémentaires ont ainsi été reconnues dans l'arrêté ministériel publié le 28 juillet : **Courçon, Le-Gué-d'Alléré, La Ronde, St-Cyr-du-Doret, Surgères, Taugon, Vouhé.**

S'agissant des autres communes ayant fait une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, leur dossier sera étudié à l'occasion de prochaines réunions de la commission interministérielle.

**Les sinistrés sont invités dès à présent à contacter leur assurance : déclarer le sinistre auprès de son assureur dans les conditions prévues par leur contrat d'assurance, et au plus tard dans les 30 jours qui suivent la publication de l'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.**

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site internet de la préfecture.

#### **Contact réservé à la presse**

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)  
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)